



Département du Maine-et-Loire  
Communauté de communes  
des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)

## PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

# BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES PARTENAIRES

SIEGE DE LA CCVHA – LE LION D'ANGERS



## CONTEXTE

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou exerce la compétence « Mobilités » depuis juillet 2021.

Elle a depuis mis en place une première série d'actions :

- la mise en œuvre d'un schéma des liaisons cyclables entre les différents bourgs (décembre 2022)
- la définition d'un règlement d'intervention pour le stationnement sécurisé pour les vélos
- la mise en place d'un dispositif d'incitation financière au covoiturage
- et l'expérimentation d'un service de location de véhicules

Parallèlement, la CCVHA a signé fin 2024 un Contrat Opérationnel des Mobilités avec la Région Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat intercommunal d'énergies les autres EPCI du bassin angevin.

Pour structurer et planifier ses actions, la CCVHA s'est dotée en avril 2025 d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).

Il s'organise en 5 axes stratégiques :

- 1 - Mieux se déplacer vers l'extérieur du territoire
- 2 - Mieux se déplacer à l'intérieur du territoire
- 3 - Mieux transiter sur le territoire
- 4 - Mieux s'informer pour se déplacer sur le territoire
- 5 - Mieux organiser la mobilité sur le territoire

Le PdMS comporte 19 actions qui se déploieront de 2025 à 2028. Il prévoit la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes :

- définir une stratégie et des outils de communication sur la mobilité
- conseiller sur l'offre de mobilité et inciter au changement d'habitudes
- lancer une étude d'opportunité de lignes de covoiturage structurantes
- élaborer un schéma des pôles d'échanges et aires de covoiturage multimodales
- expérimenter un service d'auto-stop organisé et sécurisé
- accompagner et animer le covoiturage.

Le coût global du plan de mobilité s'élève à 1,7 M € sur la période (dont 1,3 M € jusqu'en 2028 pour la réalisation des aménagements cyclables inter-bourgs). Les dépenses liées à la mise en œuvre des actions prioritaires représentent un montant total de 433 600 € TTC (258 000 € en section d'investissement et 175 600 € en section de fonctionnement).

## **MODALITES DE LA CONSULTATION**

### **LA CONSULTATION DU PUBLIC**

La consultation du public est un temps permettant au public et à l'ensemble des acteurs concernés d'être informé sur le projet et son avancée ; permettant également de recueillir les observations et propositions du public tout au long de l'élaboration du document et permettant ainsi la prise en compte des différents points de vue et l'enrichissement du projet.

Parmi les modalités de la consultation du public sur le projet de Plan de Mobilité Simplifiée (PdMS) de la CCVHA, l'article L123-19-1 du Code de l'environnement prévoit que le public dispose d'un délai minimum de 21 jours pour faire parvenir ses observations et propositions.

**La consultation du public a eu lieu du 20 octobre 2025 à partir de 9h, pour une durée de 25 jours, jusqu'au 14 novembre 2025 à 17h.**

La consultation a été relayée sur les médias de la CCVHA :

- Site internet : [www.valleesduhautanjou.fr/projet-de-plan-de-mobilite-simplifie/](http://www.valleesduhautanjou.fr/projet-de-plan-de-mobilite-simplifie/)
- Réseaux sociaux,
- Affichage de l'avis de consultation du public (au siège).

La CCVHA a mis disposition de ses communes membres, un kit de communication comprenant : un visuel, un texte pour les sites internet et réseaux, une affiche de l'avis de consultation du public. Toutes les communes ont réalisé un affichage en mairie (cf. certificats d'affichage).

Le public a eu la possibilité d'adresser ses observations et propositions écrites durant toute la durée de l'enquête :

- Par voie postale adressé au siège de la consultation du public à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etienne Glémot - Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou – *objet : consultation relative au projet de Plan de Mobilité Simplifié* – Place Charles de Gaulle, 49220 LE LION D'ANGERS (cachet de La Poste faisant foi) ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [mobilites@valleesduhautanjou.fr](mailto:mobilites@valleesduhautanjou.fr)
- En les consignant sur un registre papier ouvert à cet effet situé au siège de la CCVHA et disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture (Place Charles de Gaulle, 49220, LE LION-D'ANGERS).

### **LA CONSULTATION DES PARTENAIRES**

Comme le prévoit l'article L1214-36-1 du Code des transports, le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la CCVHA a également été mis à la consultation des partenaires de la mobilité : les conseils municipaux, le conseil départemental et régional ainsi que les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) limitrophes (ALM, ABC, CCALS, CCLLA, COMPA, CCPCG). Les partenaires ont été sollicités par courrier.

**La consultation s'est étalée sur une période de 3 mois entre le 20 octobre 2025 et 17 janvier 2026.**

## LA SYNTHÈSE DES AVIS RECUS

### LA CONSULTATION DU PUBLIC

Public	Avis formulés par le public	Prises en compte de la CCVHA
Habitant de Grez-Neuville	<i>Demande de réalisation d'une voie cyclable et piétonne sur la route de l'Anjou bleu, qui part de la rue de la Gautellerie à Grez-Neuville vers la zone commerciale de la Grée, pour faciliter l'accès sécurisé des piétons et cyclistes.</i>	→ La CCVHA propose de questionner le Schéma cyclable intercommunal au regard de certaines sollicitations locales (liaison Grez-Neuville <> Le Lion d'Angers, liaisons vers les collèges, vers les gares périphériques, vers les autres EPCI, barreaux cyclo-touristiques,...).

### LA CONSULTATION DES PARTENAIRES

Partenaires	Avis formulés par le public	Prises en compte de la CCVHA
Région	<i>L'avis de la Région Pays de la Loire est globalement très favorable au Plan de Mobilité Simplifié des Vallées du Haut-Anjou, saluant sa cohérence avec la Stratégie Régionale des Mobilités et le Contrat Opérationnel du Bassin Angevin. <b>La Région propose une coopération renforcée pour développer l'usage des transports collectifs régionaux Aléop, aujourd'hui sous-exploités, et pour optimiser le transport à la demande, notamment par un meilleur groupage des usagers. Elle encourage la mise en œuvre des expérimentations en matière de covoiturage, d'intermodalité et de mobilités actives, ainsi que l'actualisation de certaines données relatives aux services régionaux.</b></i>	→ La CCVHA propose de poursuivre sa collaboration dans les instances de concertation sur l'offre de transport régionale (Comité régional des partenaires de la mobilité, Conférence des AOM, Comité de lignes, Comité de pilotage du Contrat Opérationnel des Mobilités du bassin angevin,...). Elle souhaite également continuer à avancer dans la mise en œuvre de ligne de car express vers l'agglomération angevine, à l'instar du travail déjà engagé sur la ligne 401 (Angers <> Segré) ainsi que sur l'autoroute A11 entre Saint-Augustin-des-Bois/Saint-Germain-des-Prés et Angers. Pour ce qui concerne, l'optimisation du Transport à la Demande (TAD), la CCVHA souhaiterait que ces évolutions se fassent dans la plus grande transparence, avec les délais nécessaires à ces évolutions et en concertation avec les élus locaux.

<p><b>Département</b></p>	<p><i>L'avis du Département est globalement positif et salue la qualité du travail réalisé, jugé cohérent avec le diagnostic. Ses attentes portent principalement sur la mise à jour du document, certains éléments n'étant plus d'actualité (covoiturage, transport à la demande, financements), en particulier dans les fiches actions. <b>Il souligne enfin l'intérêt d'anticiper les risques financiers, notamment la dépendance aux financements régionaux, et encourage la mobilisation des aides ADEME et LEADER pour le poste de chargé de mission et les actions d'animation.</b></i></p>	<p>→ Considérant que les services de mobilités évoluent rapidement, et qu'un état des lieux ne vaut qu'au moment où il est fait, la CCVHA propose de réactualiser le diagnostic lors d'une prochaine version du plan de mobilité. Le souhait de la collectivité est désormais de mettre en œuvre les actions qui sont prévues dans le plan de mobilité pour faire évoluer l'offre de transport au service de ses habitants. Pour ce qui est des évolutions financières, elles seront prises en compte lors du montage des différents projets, ce qui permettra aussi d'actualiser au fil de l'eau le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité.</p>
<p><b>Angers Loire Métropole (ALM)</b></p>	<p><i>L'avis d'Angers Loire Métropole est favorable et souligne la qualité du diagnostic et la cohérence des actions proposées, en particulier face aux forts flux domicile-travail entre les deux territoires et aux enjeux climatiques. ALM suggère un renforcement de la dimension prospective, avec des trajectoires de réduction des émissions et une planification à plus long terme (2030-2035), intégrant l'évolution démographique et urbaine. <b>Elle encourage également une coopération renforcée pour développer l'offre de transport collectif interurbain et express vers Angers (Service Régional Express Métropolitain), et pour poursuivre les continuités cyclables vers son territoire.</b></i></p>	<p>→ La CCVHA intégrera les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effets de serre ainsi que des objectifs de part modale dans une prochaine version du plan de mobilité avec une profondeur d'actions à plus long terme. La collectivité souhaite prendre part à l'étude exploratoire, pilotée par ALM, sur la mise en place de lignes de car express inter-urbaines dans le cadre des réflexions sur le Service Régional Express Métropolitain (SREM). Pour ce qui est des continuités cyclables inter-EPCI vers l'agglomération angevine, la CCVHA a d'abord souhaité prioriser les aménagements à l'intérieur de son territoire pour faciliter le rabattement de ses habitants vers les communes centralités. Toutefois, la CCVHA propose de questionner son Schéma cyclable pour une mise en perspective plus lointaine.</p>

<p><b>Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA)</b></p>	<p><i>L'avis de la Communauté de communes Loire Layon Aubance est favorable et salue la qualité du diagnostic ainsi que la structuration du Plan de Mobilité Simplifié des Vallées du Haut-Anjou. Elle apprécie particulièrement la cohérence des actions avec la stratégie du Bassin Angevin de Mobilité, le développement du covoiturage, la mise en œuvre d'un schéma cyclable ambitieux et la création d'un poste de chargé de mission dédié. <b>Ses attentes portent surtout sur le partage de retours d'expérience et la coopération inter-EPCI, notamment sur les lignes de covoiturage structurantes, l'autostop organisé, les mobilités solidaires et les actions de communication, en cohérence avec son propre Plan de Mobilité Simplifié.</b></i></p>	<p>→ La CCVHA souhaite poursuivre une coopération étroite et intensifier la coordination dans le cadre du Contrat Opérationnel des Mobilité pour mettre en œuvre les actions inter-EPCI. Elle partagera, dans ce cadre, ses expériences sur les solutions expérimentales qui sont prévues dans le plan de mobilité (ligne de covoiturage, autostop organisé,...).</p>
--	---	---

## ANNEXES

### 1. RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC (ANONYMISE)

#### Un habitant de Grez-Neuville

Bonjour,

Je sollicite la réalisation d'une voie cyclable et piétonne sur la route de l'Anjou bleu qui part de la rue de la Gautellerie à Grez-Neuville vers la zone commerciale de la Grée, pour faciliter l'accès sécurisé des piétons et cyclistes.

Merci de votre compréhension.

Cdt

## 2. RECUEIL DES AVIS DES PARTENAIRES

### La Région Pays de la Loire

#### **Avis technique sur le Plan de Mobilité Simplifié des Vallées du Haut-Anjou (2025-2028)**

Le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou présente une démarche méthodologique rigoureuse et structurée. Le document témoigne d'une approche pragmatique adaptée aux spécificités d'un territoire rural périurbain de 36 409 habitants. La collectivité a su articuler son plan avec la Stratégie Régionale des Mobilités et le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin Angevin de Mobilité, démontrant une volonté de cohérence territoriale.

Le plan s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Stratégie Régionale des Mobilités, en programmant des actions cohérentes avec les enjeux régionaux, notamment à travers le développement du covoiturage, l'amélioration de l'intermodalité et le renforcement des mobilités actives. L'articulation avec le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin Angevin est particulièrement bien développée, comme en témoignent les références récurrentes à ce document de planification dans l'ensemble des fiches actions.

Le diagnostic révèle une analyse fine des enjeux de mobilité du territoire. La collectivité a identifié avec précision les caractéristiques de son territoire : 66% des actifs résidents travaillent à l'extérieur, principalement sur l'agglomération angevine, tandis que 34% travaillent à l'intérieur du territoire, essentiellement dans leur commune de résidence. Cette analyse est complétée par une

caractérisation démographique pertinente, soulignant la jeunesse de la population avec 34% de moins de 25 ans et identifiant les publics fragiles avec 20% des ménages en situation de précarité énergétique (p. 12-13). La part modale des déplacements actifs reste faible sur le territoire de la communauté de communes, à 4,7% contre 8,2% à l'échelle départementale (p. 19), révélant un potentiel de développement important. L'impact environnemental des déplacements est également bien documenté, avec 48% des consommations énergétiques du territoire liées aux transports routiers (p. 42).

Concernant les services régionaux, nous avons noté que la description de l'offre, aux points 4.1.2 (p 24) et 4.13 (p26), correspond à l'ancienne délégation de service public (un changement de délégataire est intervenu depuis, en septembre 2024) mais nous comprenons qu'il fallait bien prendre la photographie des services existants à un moment donné pour établir le diagnostic. De plus, page 24, l'affirmation de l'absence de transport scolaire pour les primaires est erronée : la Région Pays de la Loire transporte les primaires des trois RPI Chambellay – La Jaille-Yvon (40 élèves), Contigné-Sœurdres (36) et Cherré-Marigné (56), et quelques primaires empruntent les circuits mixtes avec les collégiens à destination des écoles du Lion-d'Angers (15), du Louroux-Béconnais (12) et de Châteauneuf-sur-Sarthe (2).

Le Plan de Transport Régional en cours de préparation vise à amplifier l'usage des transports collectifs ; sur la communauté de communes, l'usage des transports Aléop représente seulement 480 voyages par jour sur l'ensemble des lignes de cars alors que leur capacité permettrait d'aller bien au-delà. D'autre part, le transport à la demande mérite d'être optimisé pour que le groupage des passagers soit plus massif. L'appui de la communauté de communes pour l'atteinte de ces objectifs régionaux qui entrent en parfaite cohérence avec le projet de plan de mobilité simplifié présenté, sera capital.

La stratégie développée autour de cinq axes stratégiques apparaît cohérente avec les enjeux identifiés. L'axe prioritaire "Mieux se déplacer vers l'extérieur du territoire" répond directement aux flux sortants massifs vers l'agglomération angevine. Les actions déjà engagées témoignent d'une approche opérationnelle : la plateforme de covoiturage a généré 40 115 trajets en 2024 avec 4 993 inscrits, soit 22% de la population active (p. 15-16), et le schéma cyclable intercommunal prévoit 14 liaisons pour 75 km d'aménagements (p. 19-20). Le service de transport solidaire coordonné par le CIAS mobilise 116 bénévoles pour 699 bénéficiaires, démontrant l'efficacité de l'approche partenariale (p. 30). L'unification des bassins de transport à la demande (p. 31-32) et le développement de lignes de covoiturage structurantes sur les axes principaux (p. 13-14) constituent des éléments favorables au changement des pratiques. Enfin, le déploiement des liaisons cyclables, actuellement programmées jusqu'en 2032, facilitera l'atteinte des objectifs régionaux de développement des mobilités actives. La Région encourage donc à la mise en œuvre des expérimentations évoquées.

La programmation financière de 1,77 million d'euros sur quatre ans avec un taux de financement externe de 56% témoigne d'une approche réaliste et d'une capacité à mobiliser les financements disponibles (p. 46-49). La priorisation de sept actions, notamment la définition d'une stratégie de communication et le conseil en mobilité, révèle une compréhension fine des leviers d'action nécessaires au changement de comportement. Le recrutement envisagé d'un chargé de mission mobilité (p. 37-38) constitue un élément structurant pour la mise en œuvre opérationnelle du plan.

En conclusion, le Plan de Mobilité Simplifié des Vallées du Haut-Anjou présente une bonne conformité aux priorités régionales et témoigne d'une approche méthodologique solide. La collectivité a su identifier avec précision les enjeux de son territoire et proposer une stratégie

d'actions cohérente et opérationnelle. Les actions déjà engagées démontrent la capacité de mise en œuvre de la collectivité, tandis que la programmation financière révèle un réalisme dans l'approche.

## La Département de Maine-et-Loire

Tout d'abord bravo pour ce travail, dont on sent qu'il a été piloté en régie et donc avec des orientations et des actions construites et cohérentes avec le diagnostic.

Voici mes quelques remarques :

Ce travail ayant débuté il y a quelques temps déjà, j'ai pu constater que certains points n'étaient plus à jour, tant dans le diagnostic, que les fiches actions : subvention régionale au covoiturage, fusion des bassins de TAD, financement du Département sur les initiatives locales ; donc reste à charge modifié pour l'EPCI.

- Est-ce un parti pris de laisser ces éléments tels quels ? Je présume le temps de travail supplémentaire de remise en page et de rédaction que cela pourrait sous-entendre, cependant, peut-être que la mise à jour, au moins des fiches actions permettrait de prendre en compte ces évolutions (ex : fusion du TAD → fait) ?

P. 24 du diagnostic, sur la fréquentation du car : sauf mauvaise compréhension de ma part, la ligne 411 est citée comme présentant 7 cars/jour et 6 voyageurs. La ligne 412 présente selon le document 3 cars/jour et 72 voyageurs. Or, la synthèse fait état d'une ligne 411 comme principale, alors qu'elle est, selon ces chiffres, très peu fréquentée et la ligne 412 est considérée comme secondaire malgré une forte fréquentation.

- Est-ce une erreur ou la nomenclature de la Région ?
- Si les chiffres sont bons, cela sous-entend-il qu'il y a un enjeu à renforcer la ligne 412 ?

PP 28 et 29 : l'aire de l'Europe à Bécon les Granits est citée avec 18 places dans le texte, mais 25 sur la carte

P48 sur l'AFOM et là, c'est plus une réflexion philosophique :

- J'aurais tendance à ajouter parmi les menaces la baisse des financements mobilité (même s'ils sont encore relativement nombreux par rapport à d'autres sujets) et la dépendance des habitants et indirectement de la politique mobilité de la CCVHA aux politiques de la Région et d'ALM (covoiturage, TC, ZFE...).

Voilà, ces éléments techniques me semblaient un peu compliqués à aborder dans un courrier officiel et politique.

Enfin, pour le poste de chargé de mission, qui est peut-être encore en discussion chez vous :

- L'aide aux relais de l'ADEME finance ce type de poste est ouverte jusqu'au 31/12 cette année.
- Le poste de Doriane à la CCALS et les investissements liés est cofinancé par du fonds LEADER

L'aide aux actions ponctuelles de l'Ademe, toujours ouverte jusqu'au 31/12, est certainement mobilisable pour les actions d'animation et de communication. Ces aides sont administrées « à discrétion » de l'Ademe et ouvertes au fil de l'eau, jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Je pense qu'un appel à Pierre Chabret permettrait d'en savoir plus sur ce qu'il reste et l'avenir de ces enveloppes pour 2026...

Bonne journée et toujours à disposition si nécessaire,

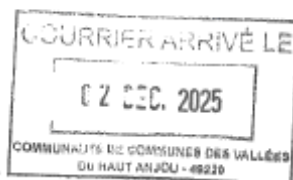
## Angers Loire Métropole



DIRECTION TRANSPORTS DÉPLACEMENTS

LA VICE-PRESIDENTE

Angers, le **24 NOV. 2025**



Affaire suivie par : Léo DAMORET  
Téléphone : 02 41 21 55 06

MADAME VIRGINIE GUICHARD  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES DU HAUT-ANJOU  
PLACE CHARLES DE GAULLE  
49220 LE LION D'ANGERS

Madame la Vice-Présidente,

*Chère Virginie,*

Vous avez porté à ma connaissance le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMs) 2025 – 2028 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), dans le cadre de la consultation réglementaire.

La lecture de ce document a permis de relever plusieurs éléments positifs, que nous saluons, et qui répondent à une logique de coopération inter-territoriale et d'engagement face à l'urgence climatique.

Le diagnostic du PDMs fait le constat que votre territoire présente un caractère majoritairement rural, marqué par une population dépendante de la voiture (87,5 % de part modale). Le secteur de la mobilité représente 30% des émissions de Gaz à effet de serre de votre territoire. Près de deux tiers des actifs y résident tout en travaillant hors du territoire, principalement vers Angers Loire Métropole. Les flux domicile-travail entre nos deux intercommunalités représentent donc un enjeu structurant pour la mobilité, la qualité de vie et les émissions de gaz à effet de serre.

Face à ce constat, vous proposez différentes actions en faveur de la réduction de la place de la voiture individuelle dans les déplacements et des changements de comportement.

- Transport interurbain : la prise en compte des flux vers les pôles extérieurs, notamment Angers, ainsi que les mesures visant à améliorer l'accès aux gares vont dans le bon sens.
- Covoiturage : les études prévues sur les lignes de covoiturage, la création d'aires multimodales et l'incitation financière constituent des leviers concrets pour limiter l'usage individuel de la voiture.
- Communication et accompagnement : le classement de la communication et de l'incitation au changement de comportement en priorités 1 et 2 est particulièrement pertinent. L'efficacité des politiques de mobilité dépendra en grande partie de la capacité à faire connaître les services mis en place par la CCVHA et à faire évoluer les pratiques.
- Mobilités actives : la poursuite du schéma directeur cyclable inter-bourgs et la réflexion sur le stationnement vélo témoignent d'une volonté d'inscrire durablement le vélo dans les pratiques quotidiennes.
- Innovation et inclusion : les expérimentations prévues d'auto-stop organisé et de mobilités solidaires sont intéressantes et adaptées au territoire de la CCVHA. Nous serons preneurs d'un retour d'expérience pour les communes d'Angers Loire Métropole les plus rurales.

Nous vous alertons cependant sur quelques points qu'il serait intéressant de développer dans votre plan de mobilité simplifié.

Tout d'abord, suite au diagnostic, des trajectoires de baisse des émissions polluantes et des évolutions de pratiques de mobilité pourraient être proposées. Ce serait à compléter avec une planification à plus long terme, la perspective 2025-2028 demeure à court terme. Une projection vers 2030-2035, intégrant l'évolution démographique et la planification urbaine, premier levier pour maîtriser l'usage de la voiture, permettrait de mieux anticiper les besoins futurs et les interfaces avec la métropole. Cette planification plus précise permettrait de mieux cadrer les actions à mettre en œuvre et ainsi évaluer plus facilement le PDMs.

Une planification à plus long terme pourrait aussi vous permettre d'envisager une poursuite de votre schéma des liaisons vélo inter-bourgs au-delà de 2028. Cela pourrait être l'occasion d'étudier des liens avec les communes d'Angers Loire Métropole.

Ensuite, parmi les actions proposées, nous souhaiterions aller plus loin, en coopération avec vous, pour proposer un développement de l'offre de transport collectif interurbain. Nous devons poursuivre le dialogue avec la Région et les opérateurs pour renforcer la desserte vers l'agglomération angevine, notamment aux heures de pointe et par des dessertes express.

La coopération entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole est importante. Nous réaffirmons notre volonté de travailler ensemble sur des sujets communs, notamment la réalisation d'actions de communication, la mise en œuvre de mesures communes pour encourager le covoiturage et la création d'un Service Express Régional Métropolitain.

Les services d'Angers Loire Métropole restent disponibles pour toute contribution technique sur ces sujets, notamment dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin Angevin de Mobilité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

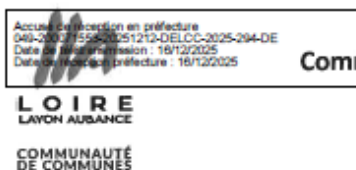
Bien à toi



Pour le Président,  
et par délégation, la Vice-Présidente

Corinne BOUCHOUX

## Communauté de communes Loire Layon Aubance



Communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE

1 rue Adrien Meslier - CS 80083  
49170 ST GEORGES SUR LOIRE CEDEX

### Réunion du Conseil de Communauté du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 5 décembre 2025, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

#### Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

BAUDONNIERE Joëlle	GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	PELLETIER François
BAZIN Patrice	GENEVOIS Jacques	LEVEQUE Valérie	PETIT Didier
BELLEUT Sandrine	GUILLET Priscille	MAILLART Philippe	PEZOT Rémi
BENETTA Nicolas	JOUIN-LEGAGNEUX Carole	MARTIN Maryvonne	ROULET Jean-Louis
BERLAND Yves	KASYNSKI Jean-Luc	MICHAUD Michelle	SCHMITTER Marc
BREBION Jeanne Marie	LAROCHE Florence	MONNIER Marie-Madeleine	SOURISSEAU Sylvie
BROCHARD Cécile	LAVENET Vincent	MOREAU Anne	FALLEMPIN Denis (suppléant)
CHAUVIN Martine	LE BARS Jean-Yves	NORMANDIN Dominique	
COCHARD Jean-Pierre	LE GALL Didier	NOYER Robert	

#### Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BOET François	LEVEQUE Valérie	LUSSON Jocelyne	BENETTA Nicolas
CARRET Jacky	JOUIN-LEGAGNEUX Carole	MERCIER Jean-Marc	BAZIN Patrice
CESBRON Delphine	MICHAUD Michelle	POISSONNEAU William	MONNIER Marie-Madeleine
CESBRON Philippe	LE BARS Jean-Yves	RUILLARD Valérie	BROCHARD Cécile
JEAN Valérie	BROCHARD Cécile		

#### Etaient excusés, absents :

ARLUISON Jean-Christophe	FOREST Dominique	MERIC Dominique	ROUSSEAU Emmanuelle
BAINVEL Marc	GAILLARD Aurélie	MEUNIER Flavien	VAULERIN Hugues
CHRÉTIEN Florence	MAUDET Daniel	ROBÉ PIERRE	

Assistaient également à la réunion : Géraldine DELOURMEL, Alain DIAMANTINI, Sandrine DEROUET, Angèle POIRIER, Frédéric LELLU, Hélène GARNIER.

Date de convocation :	5 décembre 2025
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	34 (dont 1 suppléant)
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	43 (dont 9 pouvoirs)
Nombre de voix :	Pour 43 – Contre : 0 – Abstention : 0
Date d'affichage :	17 décembre 2025
Secrétaire de séance :	Sylvie SOURISSEAU

**DELCC-2025-12-294 - DATE – MOBILITE – Avis de la CC LLA sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou**

## **DELCC-2025-12-294 - DATE – MOBILITE – Avis de la CC LLA sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou**

---

Le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) est un outil non obligatoire, programmant les actions à engager en matière de mobilité et permettant aux Communautés de communes, Autorités Organisatrices de la Mobilité, de se doter d'un document de référence, valorisant leurs actions en matière de mobilité.

Par délibération en date du 24 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a approuvé le projet de Plan de Mobilité Simplifié 2025-2028 et l'a soumis à une procédure de consultation publique. Dans ce cadre, la Communauté de communes Loire Layon a été saisie pour avis.

Les objectifs prioritaires poursuivis par le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou sont les suivants :

1. Définir une stratégie et des outils de communication sur la mobilité ;
2. Conseiller sur l'offre de mobilité et inciter au changement d'habitude ;
3. Lancer une étude d'opportunité de lignes de covoiturage structurantes ;
4. Elaborer un schéma des pôles d'échanges et aires de covoiturage multimodales ;
5. Expérimenter un service d'auto-stop organisé et sécurisé ;
6. Accompagner et animer le covoiturage.

Sur la base d'un diagnostic de son territoire, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a adopté un plan de 19 actions, qui se déploieront en partie sur la période 2025-2028.

La Communauté de communes Loire Layon Aubance salue :

- Le travail de précision effectué pour l'élaboration du diagnostic,
- La prise en compte de la stratégie du Bassin Angevin de Mobilité pour chaque action concernée, notamment l'action 5 déployant une plateforme de covoiturage et un financement incitatif,
- La mise en œuvre d'un schéma cyclable de 75 km d'ici 2032, (action 7) couplé à la mise en œuvre d'un schéma intercommunal du stationnement vélo auprès des équipements et services publics (action 8),
- La création d'un poste de chargé de mission afin de réaliser ce plan ambitieux (action 16).

En outre, considérant son propre Plan de Mobilité simplifié et les actions prévues dans ce cadre, la Communauté de communes Loire Layon Aubance est intéressée pour partager le retour d'expérience sur les actions suivantes :

- Action 4 : lancement d'une étude d'opportunité de lignes de covoiturage structurantes (2025-2026),
- Action 9 : expérimentation d'un service d'autostop organisé,
- Action 11 : déployer un service de location de véhicules solidaires et d'accompagnement à la mobilité des personnes fragilisées,
- Action 15 : Définir une stratégie et des outils de communication sur la mobilité.

### **Délibération**

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des transports et notamment l'article L. 1214-36-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur ;

Vu la délibération du 24 avril 2025 de la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou approuvant le projet de Plan de Mobilité Simplifié ;

CONSIDERANT les informations passées dans les différents organes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- EMET un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,  
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 12 décembre 2025

Le Président,  
Marc SCHMITTER



### 3. EXTRAITS DE COMMUNICATION SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC

#### Publication sur le site internet de la CCVHA

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou exerce la compétence « Mobilités » depuis juillet 2021.





Le plan de mobilité simplifié



Les modalités de la consultation publique






#### Dossier mise à disposition du public

-  Avis de consultation du public
-  Registre d'observations et de propositions
-  Délibération
-  Rapport du plan de mobilité intercommunal 2025-2028

#### Comment adresser ses propositions et observations ?

En application de la délibération en date du 24 avril 2025, définissant les modalités du Projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, **vous pouvez adresser vos observations et propositions du lundi 20 octobre 2025 à 9h au vendredi 14 novembre 2025 à 17h :**

-  Par courrier postal adressé au siège de la consultation publique, à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Place Charles de Gaulle, 49220 LE LION d'ANGERS avec comme objet « *consultation relative au projet de Plan de Mobilité Simplifié* » (cachet de La Poste faisant foi)
-  Par courrier électronique à l'adresse suivante : [mobilite@valleesduhautanjou.fr](mailto:mobilite@valleesduhautanjou.fr)
-  En les consignant sur le registre ouvert à cet effet, au siège de la Communauté de communes (Place Charles de Gaulle, 49220 Le Lion d'Angers)

### Publication sur un réseau social d'une commune

**Publication de Commune de Val d'Erdre-Auxence** ✕

 **Commune de Val d'Erdre-Auxence**  
30 octobre 2025 · 🌐

La [Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou](#) mène actuellement une consultation publique sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié. 🗣️ Ce plan vise à améliorer les déplacements sur le territoire : liaisons cyclables, covoiturage, véhicules solidaires... 🚗👥 Vous pouvez adresser vos propositions et observations jusqu'au 14 novembre à 17h. Vos avis permettront d'enrichir ce projet collectif au service de la mobilité pour tous. Plus d'informations ici 📄



VAL-ERDRE-AUXENCE.FR  
**Consultation sur le plan mobilité simplifié**  
Une consultation publique est en cours sur le projet de plan de mobilité simplifié de la CCVHA.

  2 4 partage

Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public d'une commune



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la Commune de BÉCON-LES-GRANITS certifie que l'avis en placard annonçant la consultation du public ouverte sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CCVHA a été publié et affiché du **19 octobre au 15 novembre 2025** dans les formes réglementaires.

A Bécon-les-Granits,

Le 20 novembre 2025

Le Maire,  
**M.A. FOUCHEREAU**



Mairie de Bécon-les-Granits

---

10 rue de Cholet – 49370 BECON-LES-GRANITS – Tél. : 02 41 77 90 08 – Fax : 02 41 77 02 66  
Courriel : [mairie@beconlesgranits.fr](mailto:mairie@beconlesgranits.fr) – Site : [www.beconlesgranits.fr](http://www.beconlesgranits.fr)

## 4. EXTRAIT DE COURRIER SUR LA CONSULTATION DES PARTENAIRES

### Exemple de courrier transmis à un partenaire

Le Lion d'Angers, le 10 octobre 2025

A l'attention du Président, Monsieur Jean-Jacques GIRARD  
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe  
103 rue Charles Darwin  
BP 70004  
49 125 TIERCE

Objet : **Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la CC des Vallées du Haut-Anjou**

Référence du courrier : EG/VG/BD/RS/2025-401

Pièces jointes : -

Affaire suivie par : Monsieur DEROUINEAU Bruno, Directeur adjoint en charge de l'aménagement du territoire et du développement économique  
Monsieur STASSE Romain, Responsable Environnement et mobilités

Monsieur Le Président, Jean-Jacques GIRARD,  
Monsieur Le Vice-Président en charge des mobilités, Jacques BLONDET,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), nous sollicitons votre avis sur notre projet de plan arrêté en date du 24 avril 2025 (délibération n°2025-04-24-03).

Comme le prévoit l'article L1214-36-1 du Code des transports, ce plan est mis à la consultation de nos conseils municipaux, du conseil départemental et régional ainsi qu'aux autorités organisatrices des mobilités limitrophes (ALM, ABC, CCALS, CCLLA, COMPA, CCPCG). La durée de la consultation est de trois mois à compter du 20 octobre 2025. Sans réponse de votre part ou en cas de réponse hors délais, votre avis sera réputé favorable.

En ce qui concerne la participation du public, prévue par l'article L123-9-1 du Code de l'environnement, elle se déroulera du 20 octobre à 9h au 14 novembre à 17h, soit pendant une durée de 25 jours. Le public pourra formuler ses observations sur le plan par voie postale, électronique ou registre papier au siège de la CCVHA.

Retrouvez, l'ensemble du projet de Plan de Mobilité Simplifié sur notre site internet à l'adresse suivante : [www.valleesduhautanjou.fr/projet-de-plan-de-mobilite-simplifie/](http://www.valleesduhautanjou.fr/projet-de-plan-de-mobilite-simplifie/)

Dans l'attente de vos remarques, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.



Virginie GUICHARD  
Vice-Présidente  
en charge des mobilités  
de la Communauté de communes  
des Vallées du Haut-Anjou